

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable de La Charité-sur-Loire

Par arrêté n°2025/284 du 05/08/2025, le Maire de La Charité-sur-Loire a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable.

L'enquête publique se déroulera du lundi 08 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 03 octobre 2025 inclus à 17h00, soit une durée de 26 jours consécutifs.

Siège de l'enquête publique : Mairie de La Charité-sur-Loire, 2 Place du Général de Gaulle – 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.

Jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

Monsieur Jean-François BLANCHOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

- Prendre connaissance du dossier d'enquête :
 - sur support papier au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public,
 - via un accès gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public,
 - sur le site internet de la ville : <https://lacharitesurloire.fr/>
- Formuler ses observations et propositions :
 - sur le registre papier déposé au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public,
 - par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête avec la mention « Enquête Publique PVAP - Ne pas ouvrir »,
 - par courrier électronique à spr@lacharitesurloire.fr avec en objet « Enquête publique PVAP ».

Le commissaire enquêteur recevra le public et ses observations lors de permanences qui se tiendront au siège de l'enquête :

- **le mercredi 10 septembre 2025 de 14h à 17h,**
- **le mercredi 17 septembre 2025 de 9h à 12h,**
- **le vendredi 3 octobre 2025 de 14h à 17h.**

Une réunion d'information et d'échanges à l'initiative de l'autorité organisatrice de l'enquête publique pourra être organisée pendant la durée de l'enquête. Ses modalités seront précisées par voie d'affichage et sur le site internet de la Mairie.

Toute personne, peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête en adressant une demande à l'adresse suivante : Mairie de La Charité-sur-Loire, Service Urbanisme, 2 Place du Général de Gaulle - 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.

Toute information complémentaire peut être demandée par voie postale à la Mairie, autorité organisatrice de l'enquête publique et responsable du projet, à l'adresse du siège de l'enquête susvisée ou au service urbanisme (03 86 70 16 12 - spr@lacharitesurloire.fr).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions formulées par courrier électronique ou courrier postal reçues postérieurement à la clôture de l'enquête ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public, à la Préfecture et sur le site internet de la ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PVAP du Site Patrimonial Remarquable éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.